

Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale

S.A.F.P.T
Section locale
LA GARDE
Rue Raspail
83130 LA GARDE

Le 21/10/2022 a eu lieu ce qui devrait être le dernier Comité Technique de ce mandat syndical... Cette fois encore le SAFPT a défendu les intérêts des agents de la commune en parlant en votre nom.

Ordre du jour :

- **Salaire** : mises aux normes afin d'être en conformité avec la réglementation nationale en vigueur et notamment en matière d'IFSE (première partie du RIFSEEP venue remplacer le Régime Indemnitaire).
- **CPF** : des précisions ont été apportées, comme l'avait demandé le SAFPT lors d'un précédent CTP, sur l'utilisation du **Compte Personnel de Formation**.
 - Les demandes recensées seront instruites dans un cadre annuel dans la limite d'une demande par agent sur une période de 5 années et en considération de la situation administrative de l'agent.
 - Les agents devront fournir un dossier complet à partir du formulaire qui sera mis à leur disposition.
 - La DRH instruira les demandes selon les possibilités budgétaires et selon un ordre de priorité prévoyant la prévention d'une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions, la validation des acquis et enfin, la préparation aux concours et examens.Il est à noter qu'une demande d'utilisation du CPF peut être financée à hauteur de 50% d'un devis validé, plafonnée à 2000 € par formation et par agent. Ce cas étant prévu pour les formations non dispensées par le CNFPT. Les frais de déplacement sont à la charge de l'agent.
- **EPHAD : étude sur l'annualisation du temps de travail des agents de l'EPHAD**.

Le SAFPT a refusé de valider le projet qui présentait un dépassement des heures annuelles pour certains agents. Une rectification a été apportée sur place mais ne peut nous satisfaire en l'état (planning sur 15 jours). Une plus grande visibilité a été conjointement demandée par le SAFPT et les représentants de la Collectivité ! Le projet sera donc réétudié ultérieurement...
- **RTT** : au titre de l'année 2023, seuls 3 RTT seront imposées (Ponts et Pentecôte)... il restera donc 9 RTT à poser au cours de l'année précitée !
- **Droit de grève** : lors des questions diverses, le SAFPT a exprimé son mécontentement pour ce qui est des retours et de la mise en place du « Service Minimum » en cas de grève pour certains services.

Pour rappel, ce protocole est **obligatoire** de par les textes édictés depuis plus de 2 ans. Sans l'intervention du SAFPT, la Collectivité était en droit d'appliquer un « Service minimum » sans passer par l'avis de l'instance paritaire...

Le SAFPT précise que pour le **service minimum**, l'organisation se fait avec les agents non-grévistes, les agents prévus en remplacement dans le protocole et enfin, si l'effectif minimum n'est pas atteint, par une désignation prise par Arrêté individuel.
- **Isolation thermique** : le SAFPT a tenu à revenir sur les conditions de température rencontrées dans des réfectoires et dortoirs des écoles en fin et début d'année scolaire.

Des travaux seront engagés mais la durée et la priorité n'étant pas connues, cela prendra du temps. Des moyens provisoires devraient être apportés en attendant ces réalisations !
Pour clore ce tract, le SAFPT vous annonce qu'il a déposé ses listes pour les prochaines élections professionnelles du 08/12/2022 en ce qui concerne le CST (anciennement CTP et CHSCT) et en CAP de Catégorie C.

Voter, c'est nous permettre de vous défendre !

Merci pour votre soutien...

Le SAFPT profite de cet écrit pour vous informer du toilettage de son site local. Vous pouvez le retrouver sur :

**[http:// safptlocal83130.free.fr](http://safptlocal83130.free.fr)
SAFPT local La Garde (Facebook)**

